

COMMUNIQUÉ

Réunions publiques

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) du Grand Cahors

La volonté du Grand Cahors de mettre en œuvre une politique d'aménagement territorial cohérente et efficace a conduit les élus à valider, le 7 décembre 2015, le lancement d'un PLU unique pour ses 36 communes : le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)**.

Ce document d'urbanisme stratégique se substituera aux PLU, POS et cartes communales existants pour doter le territoire d'un outil au service des enjeux majeurs du Grand Cahors. Le PLUI est l'opportunité d'établir **un projet d'aménagement concerté à l'échelle du territoire en prenant en compte les spécificités de chaque commune et des populations**.

Depuis juin 2016, les bureaux d'études Citadia Conseil et Even Conseil accompagnent les élus du Grand Cahors dans l'élaboration du PLUI. Le diagnostic socio-économique et environnemental a permis de révéler les enjeux du territoire.

Les élus ont ensuite travaillé sur les grandes orientations en matière de développement et d'aménagement du territoire pour les 7 à 10 ans à venir, dans une approche de développement durable...

Pour que tous les acteurs du territoire du Grand Cahors (habitants, associations locales, représentants de la profession agricole et de l'économie, ...) puissent contribuer à la construction du projet d'aménagement et de développement durables, des réunions publiques sont organisées :

Mardi 17 octobre à 19h salle des Fêtes de Gigouzac

Jedi 19 octobre à 19h salle des Fêtes d'Espère

Mardi 7 novembre à 19h salle des Fêtes de Catus

Mardi 14 novembre à 19h salle des Fêtes du Montat

Jedi 16 novembre à 19h salle des Fêtes de Saint-Géry

Ces réunions seront l'occasion :

- De découvrir le diagnostic du territoire du Grand Cahors pour mieux appréhender les enjeux de son développement.
- De partager les orientations générales d'aménagement et de développement envisagées pour les prochaines années.
- D'exprimer votre point de vue et de témoigner de la façon dont vous vivez dans le territoire du Grand Cahors.

Il est rappelé qu'un registre de concertation est mis à disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, 72, rue Wilson.

Toute observation peut également être adressée par courrier à l'attention de M. le Président du Grand Cahors à la même adresse.

Pour en savoir plus, consulter le site internet du Grand Cahors www.grandcahors.fr.